



**AN 2024
24-046**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 26 juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry RIHOUEY, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Carlos SOARES, procuration à Mme Laurence DENAND
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Mario MANCUSO, procuration à M. Didier JAHIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Absent excusé :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

19/06/2024

OBJET : VOTE DES TRANCHES DES QUOTIENTS FAMILIAUX AU 01/09/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°23-049 du 28 juin 2023 portant fixation des quotients familiaux au 1^{er} septembre 2023,

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20240626+DEL24_046-D

Vu la décision du maire n°24-011 du 2 mai 2024 portant évolution des tarifs des services publics municipaux au 1^{er} septembre 2024 selon l'indice INSEE des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages (hors tabac),

Considérant que la Ville d'Aubergenville a mis en place, afin de faciliter l'égalité d'accès des usagers à certains services publics locaux qu'elle organise, des tarifs sociaux adossés à leurs ressources,

Considérant que ces tarifs s'appliquent aujourd'hui notamment pour les mini-séjours de la Capsule et de l'Espace Jeunes, pour les structures d'accueil de loisirs sans hébergement, les classes d'environnement et les séjours Été du service Enseignement,

Considérant que le mode de calcul retenu pour ces barèmes tarifaires est le quotient familial sur présentation de l'avis d'imposition sur le revenu des personnes physiques demandé par le dispositif CAFPRO,

Considérant que les tranches de quotient familial sont calculées, pour la période du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante et qu'elles varient selon l'évolution des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages (hors tabac) sur la base de l'indice INSEE sauf décision contraire,

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de relever les tranches du quotient familial à compter du 1^{er} septembre 2024, de 2.14 % selon l'évolution de l'indice précité,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances du 21 juin 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Agnès CHEVALIER, Conseiller municipal délégué aux Équipements culturels et au Conseil municipal des enfants, membre de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : FIXE** au 1^{er} septembre 2024, le montant des tranches des quotients familiaux comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	
Tranche	AU 01/09/2024
1	0 € à 4 947 €
2	4 948 € à 7 768 €
3	7 769 € à 10 592 €
4	10 593 € à 13 424 €
5	13 425 € à 16 258 €
6	> 16 258 € ou sans définition de quotient

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** qu'en l'absence de présentation des éléments de calcul des ressources par les familles, il sera fait application de la dernière tranche du barème.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance,



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 02/07/2024

Et publié le 02/07/2024

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

